



Les Archers de Faches Thumesnil

HORAIRES – TARIFS - SAISON 2021-2022

INSCRIPTION

Pour votre inscription définitive, vous devrez nous fournir les pièces suivantes :

La fiche individuelle d'inscription renseignée, datée et signée (à retirer au club)

1. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc
2. Une photo d'identité (prise au club)
3. Pour l'adhésion d'un mineur, la présence d'un représentant légal est obligatoire lors de l'inscription.

La saison débute le jour de la rentrée scolaire officielle et se termine à la fin officielle de l'année scolaire, pendant les vacances scolaires et les fériés le club ferme ou aménage des horaires différents.

Avant de confirmer votre inscription définitive, vous bénéficiez de deux semaines consécutives d'essai (créneaux et horaires de votre catégorie).

HORAIRE DES SEANCES

Ecole de tir 10 à 12 ans: mercredi de 16h30 à 17h30 (10 à 12 ans - maximum 12 élèves)
(Poussin, Benjamin)

Minime, Cadet, Junior 13 à 17 ans : mercredi 18h00 à 19h00 vendredi 17h30 à 18h30

Adultes: Lundi, vendredi de 17h30 à 19 h 00 : C1 – C3 et + (1)
Mardi, de 17h30 à 20h00 : C2 - C3 et + (1)
Jeudi, de 17h30 à 19h00 : C2 - C3 et + (1)
Tir extérieur (aux beaux jours selon disponibilité du terrain Salle Sand)

(1) Selon votre catégorie de niveau à consulter au club sur convocation uniquement

Samedi 16h00 – 18h00 :

Entraînement compétition, déplacement,
Rencontres amicales, manifestations diverses,
championnats, cours de perfectionnement individualisé,
arbitrage, conseils techniques, animation diverse,

Le dimanche de 09h00 à 12h00 salle Jean Mermoz ou Sand tir à 25 – 30 - 40 m(2)

Le vendredi de 17h00 à 18h00 salle Jean Mermoz tir à 25 – 30 - 40 m(2)

Il est demandé de respecter les créneaux horaires de catégories d'âge et de niveau, sauf autorisation du comité directeur.

(2) Destiné à l'archer confirmé de plus de 16 ans, propriétaire de son matériel (arc, flèches, repose arc, carquois etc...) titulaire de la flèche noire de progression ou classé en catégorie C2) - ces créneaux sont utilisés en période hivernale et sur rendez-vous.

TARIFS

Les frais d'engagements dans les compétitions fédérales décentralisées sont inclus.

Ecole de tir: de 10 à 12 ans saison 2020-2021 (*) (a/c 01/09): **85 euros**
Effectif maximum 12 (inscription dans l'ordre d'arrivée)

Minime Cadet Junior: de 13 à 17 ans (*) Adhésion (avec licence-assurance) **115 euros**

Adulte dès 18 ans (*) Adhésion (avec licence-assurance) **130 euros**

(*) 01 septembre année sportive

-10% sur une cotisation (sauf école de tir) d'un frère, d'une sœur ou couple

Le paiement en deux fois est autorisé par le versement de deux chèques datés à un mois d'intervalle.

(Ecole 50 € + 35 € ; Jeunes 60 € + 55 € ; Adultes 75 € + 55 €) – Nous délivrons à votre demande une attestation d'inscription.

Seul le règlement par chèque bancaire (ordre : Les archers) ou espèce, est accepté.

MATERIEL

Dans la mesure des disponibilités, l'association met à la disposition de chaque adhérent le matériel complet (arc, carquois, flèches, palette, protège bras) qui est nominatif et reste impérativement au club.

Pour les archers, propriétaire de leur arc, le club apporte un soutien technique de compétence et permet les petites réparations avec les matériaux fournis par l'adhérent.

SITE INTERNET : www.arc-ft.fr

Courriel club : archersft@laposte.net

Notre club dispose d'un site Internet sur lequel vous êtes invités à vous inscrire. Nous vous donnons des droits d'accès réservés aux membres adhérents, permettant ainsi d'accéder à certaines informations, notamment la galerie photo, le forum de discussion, les résultats de progression, etc... Ces droits s'arrêtent au 1^{er} octobre de la saison suivante en cas de non réinscription au club.

ANIMATIONS – COMPETITIONS

Notre association organise pendant la saison plusieurs manifestations officielles fédérales ou amicales et sportives auxquelles la participation de l'adhérent n'est pas obligatoire mais souhaitée.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur et général vous sera remis lors de votre inscription, en voici un extrait :

Le certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc doit être présenté dans les quinze jours suivant l'inscription définitive, faute de quoi, l'accès est refusé au pas de tir.

- 1- Au club, la politesse, la courtoisie et l'entraide sont bienvenues.
- 2- Une discipline consentie est souhaitable pour tous.
- 3- Nous nous devons le respect, tout sexe confondu.
- 4- **Il est demandé d'observer, et de faire observer la signalisation lumineuse de sécurité, ainsi que le silence complet pendant toutes les volées de tous les archers au pas de tir.**
- 5- Le tutoiement est accepté entre tous les membres sans tenir compte du sexe, de l'âge ou de la condition sociale.
- 6- Interdiction de fumer dans la salle de sport et ses dépendances couvertes.
- 7- Interdiction de troubler ou d'interrompre la série d'un tireur sauf cas de danger immédiat.
- 8- Interdiction de pénétrer dans la salle en état d'ivresse ou de surexcitation.
- 9- Toute discussion politique, religieuse ou pouvant entraîner conflit est à proscrire.

Le président et l'ensemble des dirigeants vous souhaitent la bienvenue au club.